

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO, Hélène CÔME.

M. Michel BUXERAUD donne pouvoir à M. Daniel BOSSE.

M. Didier BRILLANT donne pouvoir à Mme Nadine GOHARD.

Étaient absents : M. Jason REGNIER et Mme Sandrine JOURNE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il informe du retrait du point 8 et propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- la désaffectation et le déclassement de la parcelle de 79m2 cédée de Folleville et de le traiter en point n°5.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'intégrer ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Actualisation du tableau de ratio d'avancement de grade

Madame Nadine GOHARD explique qu'il s'agit d'actualiser le tableau de ratio d'avancement de grade, en fonction de la nouvelle dénomination des grades de la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Emploi de maitres-nageurs

Mme Nadine GOHARD explique qu'il s'agit de se mettre en conformité avec les règles d'emploi des maitres-nageurs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

4. Indemnités pour les enseignants dans le cadre des études surveillées

Il s'agit de se mettre en conformité avec les règles d'emploi des enseignants travaillant pour le compte de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Désaffectation et déclassement de la parcelle de 79m2 cédée par la commune à Folleville à un habitant de Folleville(point ajouté)

M. le maire explique qu'il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'une parcelle de 79m2 à Folleville, en vue de la céder à un habitant de Folleville dont la maison possède une fenêtre donnant sur un passage piéton (erreur d'instruction du permis de construire).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Vente d'une parcelle de 79m2 à Folleville

M. le maire explique qu'il s'agit de l'autoriser à vendre une parcelle de 79m2 située en limite de propriété d'un riverain de Folleville. Le montant s'élève à 5 000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Programme triennal 2016-2019 d'aide du Département aux communes en matière de voirie.

M. Daniel BOSSE explique qu'il s'agit de solliciter une subvention du Conseil départemental dans le cadre du programme triennal 2016/19 d'aide aux communes pour la voirie communale. La demande porte sur les travaux prévus Rue de Crespières pour un montant prévisionnel de 131 341€ H.T, subventionnable à hauteur de 68,70%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

8. Avis sur adhésion CERNAY la ville au SEY78

M. Daniel BOSSE explique qu'il s'agit d'émettre l'avis du conseil sur l'adhésion au SEY 78 de la commune de CERNAY LA VILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

9. Convention de fonctionnement de la borne de recharge électrique à Folleville avec la société Bouygues Energies et Services

M. Daniel BOSSE dit qu'il convient d'autoriser M. le maire à signer une convention de fonctionnement pour la borne de recharge électrique qui sera installée à Folleville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

10. Avis sur la demande de prélèvement de fossiles sur la Falunière

M. le maire dit qu'il s'agit d'émettre un avis sur la demande de Madame ROUGET, docteur en paléontologie, à effectuer des prélèvements de fossiles sur le site de la Falunière de Grignon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte cette délibération : 1 CONTRE ; 11 POUR.

11. Présentation du rapport d'activité 2017 du SEY78

Le rapport est disponible à la consultation à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2017 du SEY78

INFORMATIONS DU MAIRE :

M. le maire informe les membres du conseil que la commune rencontre une difficulté pour vendre la crèche à LPCR car l'acte de vente de l'Etat à la commune du 24 septembre 2014 précise que les parcelles sont classées dans le Domaine Public de la commune et que le bien est, de ce fait, inaliénable. A ce jour, la vente est remise en cause, en attente de trouver la solution juridique.

D'autre part, les dentistes qui doivent acquérir les locaux d'activité de Folleville seront prêts à signer une promesse de vente fin janvier. Le lot pour les infirmiers suivra. Dans le projet, la salle d'accueil restera communale (de 7 à 10m2).

Il annonce qu'une réunion publique a eu lieu dans le cadre de l'avenir du Parc de Grignon, au cours de laquelle il s'est exprimé en rappelant qu'il soutiendra un projet prenant en compte la continuité territoriale de la commune.

Enfin, il annonce que SFR n'a pas souhaité renouveler son contrat avec la commune et a désinstallé ses équipements sur l'antenne relais.

L'antenne de BOUYGUES, située à Beynes a subi de graves désordres et est actuellement en cours de réparation.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Daniel BOSSE informe le conseil que la ferme expérimentale relance son projet de méthanisation et a obtenu un financement partiel par l'AGROPARISTECH.

Madame Hélène CÔME fait part de son travail d'approche sur un Conseil des Jeunes, à partir du CE2 et reviendra vers le Conseil.

Monsieur Laurent MEULENYSER propose de concevoir une publication d'information mensuelle, type 4 pages

Madame Laurence VAUVERT annonce qu'en raison des perturbations à Paris en décembre, il a été jugé prudent d'annuler la sortie de Noël des enfants au Grand Rex.
Le spectacle à l'école maternelle aura bien lieu le 14 décembre.

Madame Nadine GOHARD souhaite remercier l'association AAM (apiculteurs) qui offre un pot de miel aux séniors participant au repas de fin d'année du 15 décembre 2018 à Folleville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.
Prochain conseil municipal prévu le jeudi 24 janvier 2019.